

<p>Date de convocation :</p> <p>18/07/2025</p>	<p><b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b></p> <p><b>COMMUNE DE DUNIERES</b></p> <p><b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
--	---

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHUADIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Christophe MOULIN, Emeline MONIER, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (15).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Pierrick MARCON), Hélène DREVET (pouvoir à Patricia SOUCHON), Jean Paul GRANGE (pouvoir à Pascale MERLE), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Isabelle MEYNET (pouvoir à Fanny MOURIER) (5).

Absents : Nelly BEAULAIGUE, Colette MORIN, Eric PARRAT (3).

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Création d'emplois permanents suite aux avancements de grades 2025.**

#### **DCM 20250722-5**

Monsieur Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Vu, l'arrêté du Maire n°2025A0002 adoptant les Lignes Directrices de Gestion ;

Monsieur Le Maire indique que les avancements de grades 2025 justifient la création des emplois suivants :

- 2 x 1 adjoint technique territorial principal de 1ère classe à 35h (cat C)
- 1 technicien principal de 1ère classe à 35h (cat B)
- 1 adjoint administratif territorial principal 2ème classe à 35h (cat C)
- 1 adjoint technique principal de 2ème classe à 34h (cat C)

**AR** ~~Préf~~ ~~Adjoint~~ ~~territorial~~ du patrimoine principal de 2ème classe à 32.75 H (cat C)

043-214300873-20250722-DCM20250722\_5-DE  
Reçu le 07/08/2025

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer les emplois décrits ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de :

- créer les emplois ci-dessus ;
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,  
Pascale MERLE

**AR Prefecture**

043-214300873-20250722-DCM20250722\_5-DE  
Reçu le 07/08/2025